

Les bases constitutionnelles de la théorie de l'imprécision: partie d'une précaire dynamique globale de la Charte

Stéphane BEAULAC*

Introduction	259
1. Les paramètres jurisprudentiels de la théorie de l'imprécision	261
2. La dynamique entre les garanties juridiques et l'article premier de la <i>Charte</i>	266
2.1. Le conflit jurisprudentiel relatif au rapport entre les articles 7 à 14 et l'article 1 de la <i>Charte</i>	267
2.2. Une dichotomie entre la définition des garanties juridiques et les limitations aux droits garantis	271
3. Le rôle respectif des bases constitutionnelles de la théorie de l'imprécision	274
3.1. Les bases constitutionnelles de la théorie de l'imprécision	275
3.1.1. L'article premier de la <i>Charte</i>	275
3.1.2. Les garanties juridiques des articles 7 à 14 de la <i>Charte</i>	278
3.2. La relation entre les bases constitutionnelles et la norme unique d'imprécision	279

* Stéphane Beaulac. D.E.S. en rédaction législative (Ottawa); LL.B. en *common law* (Dalhousie); et LL.L. en droit civil (Ottawa). L'auteur remercie les professeurs Jean-Denis Archambault et Yves de Montigny, ainsi qu'André Dorion, avocat, pour leurs commentaires sur une version antérieure de ce texte, qui exprime toutefois la seule opinion de l'auteur.

3.3. Deux normes d'imprécision différentes selon la base constitutionnelle	282
3.4. L'application des deux normes d'imprécision différentes	285
Conclusion	291